



**UN TRAITÉ
SIMPLIFIÉ**
POUR UNE EUROPE
QUI FONCTIONNE,
POUR UNE EUROPE AU
SERVICE DE SES CITOYENS



ENSEMBLE
POUR FAIRE GAGNER LA FRANCE



LE TRAITÉ SIMPLIFIÉ REMET L'EUROPE EN MARCHÉ

“ *Le traité simplifié, c'est une victoire politique de l'Europe sur elle-même.* ”

Discours de Nicolas Sarkozy devant le Parlement européen,
le 13 novembre 2007



Grâce au “ traité simplifié ” signé à Lisbonne, Nicolas Sarkozy a tenu sa promesse de remettre l'Europe en marche.

Depuis 2005, **l'Europe était en panne**. Alors qu'aucun pays n'avait encore pris l'initiative de résoudre la crise née en 2005 par le refus des Français et des Néerlandais de ratifier le traité constitutionnel, il était urgent de donner un nouvel élan à l'Europe et de permettre à l'Union européenne de fonctionner.

Pendant la campagne présidentielle, **Nicolas Sarkozy** a proposé aux autres pays de l'Union européenne un “ traité simplifié ” qui puisse permettre à l'Europe de « fonctionner efficacement à 27 ».

Ce projet a été accepté par les autres pays européens et est **aujourd'hui devenu réalité**. Le 13 décembre 2007, l'ensemble des pays membres de l'Union européenne ont signé le traité à **Lisbonne**.

C'est donc une **grande victoire pour Nicolas Sarkozy** : après des années de doutes, et alors qu'aucun chef d'Etat européen n'avait osé le faire, Nicolas Sarkozy a pris l'initiative de **sortir l'Europe de l'ornière**, comme il l'avait promis. C'était ce que les autres pays membres de l'Union européenne attendaient et ce dont l'Europe avait besoin.

La France est désormais placée au cœur de l'Europe.

Quelle suite après la signature du traité simplifié à Lisbonne ?

Le processus de **ratification par les Etats membres de l'Union européenne** est à présent engagé. La ratification permet à chacun des 27 pays membres de l'Union européenne de “ confirmer ” qu'il approuve le traité signé à Lisbonne. Lorsque tous les pays membres de l'Union européenne auront ratifié le traité, au plus tard à la fin de l'année 2008, ce dernier pourra entrer en vigueur et la grande **réforme du fonctionnement de l'Europe** qu'il permet sera une **réalité dès le 1^{er} janvier 2009**.

Le Président de la République s'est engagé à ce que la France montre l'exemple en ratifiant le traité au plus tôt. Le Parlement sera saisi de ce texte et la ratification ne sera pas soumise à référendum, comme Nicolas Sarkozy l'avait annoncé pendant la campagne.



Un nouveau traité parce que l'Europe doit être au service des citoyens et des Français

La France ne peut plus agir seule. Le monde est devenu plus changeant et la mondialisation constitue un véritable défi autant qu'une opportunité. Pour peser sur la scène internationale, la France doit parler de concert avec ses partenaires européens. Pour que la mondialisation soit plus respectueuse de l'homme, la France doit pouvoir compter sur une Europe forte et s'allier avec les autres pays de l'Union européenne. **L'Europe doit ainsi permettre à tous les pays européens de faire ensemble ce qu'ils feraient moins bien seuls.**

L'Europe doit en même temps être plus à l'écoute de ses citoyens et répondre à leurs attentes. Ce que veulent les Français, c'est une **Europe qui protège et qui soit plus proche d'eux.** Le débat sur la constitution européenne en 2005 a montré que les Français souhaitent avant tout que l'Europe réponde à leurs préoccupations et fasse la preuve de son efficacité.

Tels sont les objectifs du traité simplifié : il remet l'Europe en marche et lui donne les moyens de fonctionner. Ce sont des préalables indispensables à la mise en place d'une véritable " Europe protection " dans la mondialisation, comme le veut Nicolas Sarkozy.



En quoi le traité simplifié va-t-il donner à l'Europe les moyens de mieux répondre aux attentes des Français ?

PREMIÈRE AVANCÉE :

Le traité simplifié va permettre à l'Europe d'agir plus efficacement.

Parce que l'Europe fonctionnera mieux, elle sera d'autant plus capable d'agir en faveur de ses citoyens. Une Europe incapable d'avancer ni de fonctionner est une Europe dont on ne peut rien attendre.

- **Au sein du " Conseil de l'Union européenne ", qui réunit les représentants des gouvernements, les décisions seront plus simples à prendre et le risque de blocage sera très limité** (l'unanimité des 27 pays est remplacée par un vote à la « double majorité » qui renforce par ailleurs le poids de la France au sein de l'Union européenne).
- **Il y aura moins de commissaires à la Commission européenne, l'une des institutions les plus essentielles de l'Union européenne.** Par conséquent, les décisions de la Commission seront plus rapides à prendre et donc plus efficaces.



DEUXIÈME AVANCÉE :

Le traité simplifié va renforcer la place de l'Union européenne dans le monde.

- D'abord, il **donne à l'Union européenne un président stable**, élu par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et qui **représentera l'Union européenne sur la scène internationale**. Actuellement, la présidence de l'Union européenne change tous les 6 mois, chacun des 27 pays membres de l'Union européenne prenant successivement la tête de l'Union.
- Ensuite, le traité prévoit la **nomination d'un Haut représentant des Affaires étrangères et la politique de sécurité**, qui fera office de " ministre des Affaires étrangères " de l'Union européenne. Il parlera ainsi au nom de l'Europe, ce qui donnera pour la première fois à la diplomatie européenne un visage unique.

TROISIÈME AVANCÉE :

Le traité simplifié permet de mieux protéger et écouter les citoyens.

- Le traité simplifié prévoit que **l'Union européenne " contribue à la protection de ses citoyens "**, ce qui constitue une grande avancée.
- La "**Charte des droits fondamentaux** ", annexée au traité, renforce la protection des droits des citoyens (liberté, égalité, droits économiques et sociaux).
- Un "**droit d'initiative citoyenne** " est créé : un million de citoyens pourront inviter la Commission à soumettre une proposition législative dans un domaine d'action européen.



- Une “ **clause sociale** ” oblige désormais l'Union européenne à prendre en compte dans ses politiques la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale, la recherche d'un haut niveau d'éducation, de formation et de protection de la santé humaine.
- Les **pouvoirs du Parlement européen, élu par les citoyens, sont renforcés** : il décidera à égalité avec le Conseil. Par ailleurs, le **président de la Commission** européenne sera désormais élu par le Parlement européen, c'est-à-dire selon un mode plus démocratique.

QUATRIÈME AVANCÉE :

Le traité simplifié permet à l'Europe d'agir dans des domaines fondamentaux pour l'avenir de la France.

- Grâce au traité simplifié, l'Union européenne va pouvoir intervenir dans des domaines dont elle était absente jusqu'à présent et **répondre aux grands enjeux de l'avenir**. La **politique de lutte contre les changements climatiques**, liée à la politique de l'énergie devient l'une des priorités de l'Europe. Le traité crée en outre un “ **espace européen de la recherche** ”, pour aider à faire de l'Europe une grande puissance mondiale en matière d'innovation, pour plus de croissance et d'emploi.
- De plus, une **clause de défense mutuelle** garantit “ aide et assistance ” à un Etat qui fait l'objet d'une agression militaire sur son sol. **Chaque pays européen est donc assuré de pouvoir bénéficier de l'appui de tous les autres.**

Le traité simplifié répond aux préoccupations exprimées par les Français lors du référendum de 2005

- ▶ **Ce traité n'est pas une constitution, à la différence du traité rejeté par les Français.** L'Europe ne devient donc pas un " Etat fédéral ". **Il s'agit avant tout de donner à l'Europe les moyens d'avancer, notamment en modernisant ses institutions. C'est pourquoi ce traité est dit " simplifié " par rapport au traité constitutionnel de 2005.**
- ▶ **Ce traité ne fait pas de l'Union européenne un espace livré à la " concurrence " mais protège au contraire les services publics.** La référence à la " concurrence libre et non faussée ", qui figurait parmi les principes premiers affirmés par le traité constitutionnel a été supprimée, à la demande de la France. Un protocole annexé au traité garantit pour sa part que **chaque Etat membre de l'Union européenne est compétent pour fournir, organiser et financer les services publics.**

L'EUROPE EN CHIFFRES :

une grande puissance, renforcée par le traité simplifié.

27 pays membres ■ **500** millions d'habitants, soit plus que les Etats-Unis

1^{ère} puissance économique mondiale ■ **1^{ère}** puissance commerciale mondiale.

BULLETIN D'ADHÉSION 2007/2008



À retourner à : UMP - Adhésions – BP 139 – 75363 PARIS CEDEX 08

M^{me} M^{lle} M.

Nom : Prénom : né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays e-mail

Tél. fixe : Tél. portable :

Cotisation simple : **35 €** (soit 25 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP *)

Cotisation couple : **45 €** (soit 35 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP *)

Cotisation réduite (-30 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) : **20 €** (soit 10 € de cotisation et 10 € de contribution spéciale aux campagnes de l'UMP*)

* Ce soutien exceptionnel de 10 € est facultatif. Vous pouvez le déduire et ne régler que le montant de la cotisation. Seul un paiement par chèque personnel libellé à l'ordre de l'ANFUMP sera accepté et donnera droit à une réduction d'impôt.

Règlement par : Mandat Chèque (à l'ordre de l'ANFUMP)

Date :

Signature :